

Mars 2018
N°300

Économie



Comptes de l'agriculture
L'année agricole 2017
dans le Calvados

Énergie



Tracker photovoltaïque
Le soleil :
que pour moi

Services



Conduite du troupeau
SYNel devient
Pilot'Elevage

Dossier



Zones humides

**Vérifiez votre
terrain avant
de construire !**

L'année agricole 2017 dans le Calvados

Chaque année, le Pole Economie et Prospectives des Chambres d'Agriculture de Normandie travaille sur les comptes de l'agriculture Normande. Cette étude macro-économique approche le revenu de la « ferme Calvados » et donne des indicateurs clés sur différentes filières.

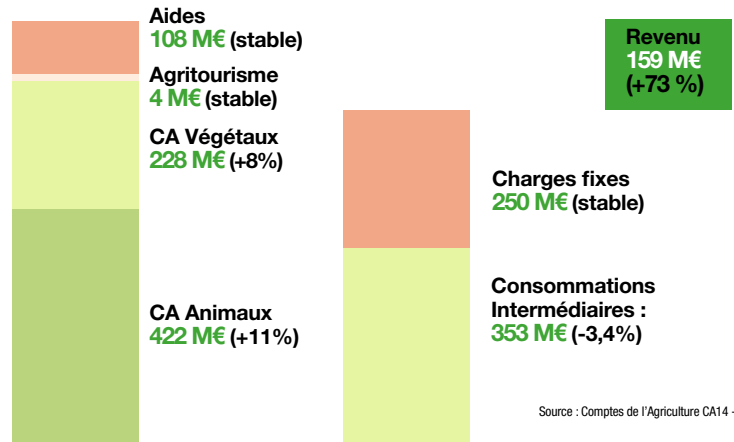
En 2017, la conjoncture s'améliore nettement par rapport à 2016. Les volumes en grandes cultures repartent à la hausse et contrebalancent la baisse des prix (sauf en pommes de terre). En productions animales, les prix du lait et de la viande bovine évoluent favorablement et tirent le revenu vers le haut. Les subventions PAC restent en recul suite à l'application de la convergence nationale des aides. La bonne maîtrise des charges permet un gain important. Tous ces facteurs impactent fortement le revenu net d'entreprise de la ferme Calvados, en hausse par rapport à 2016.

En productions végétales, les volumes sont en forte hausse du fait des bons rendements en cultures (céréales, oléagineux, betteraves et pommes de terre). Le lin fait exception à la règle avec des rendements fillasses moins bons qu'en 2016 compensés par une augmentation des



surfaces. La betterave montre également un fort développement des emblavements (+26%) lié à l'arrêt des quotas. Dans l'ensemble, les prix sont en baisse pour toutes les productions excepté l'orge (+9%). Le poste pommes de terre est le plus impacté avec une baisse des cours de 58.5%. Le chiffre d'affaires végétal,

D'où vient le revenu en 2017 ? (évolution par rapport à 2016)



Source : Comptes de l'Agriculture CA14 - 2017

composé pour 65% de COP (Céréales, Oléo-Protéagineux), 11% de betteraves et 9% de lin connaît une augmentation de 11% par rapport à 2016. Le produit végétal (aides couplées comprises) atteint ainsi 228 millions d'euros en 2017.

En productions animales, le lait représente plus de la moitié du chiffre d'affaires (55%) en 2017. La diminution des volumes collectés en Europe, stables dans le Calvados, entraîne une hausse des prix de +12,5% sur l'année. Pour rappel, ces prix avaient chuté de 20% sur les deux dernières années, accélérant la baisse du nombre d'élevages laitiers dans le Calvados (-5% en 2017 contre -4% en moyenne sur dix ans).

L'amélioration du contexte laitier conduit à une diminution des ventes de vaches de réformes laitières et une amélioration des cotations en viande bovine (+ 3,4%). En porcins, volumes et prix sont toujours en progression entraînant hausse de 11% du

chiffre d'affaires. Le poste volaille est stable avec une forte évolution des volumes mais des prix en baisse (-1,7%). La filière équine progresse de presque 1M€ lorsque les ovins sont en fort recul (-21% en volumes). Le produit animal départemental (aides couplées comprises) atteint 422 millions d'euros, soit 8% de hausse par rapport à 2016.

Le montant des aides versées est estimé à 108 millions d'euros soit une baisse de 1 million d'euro.

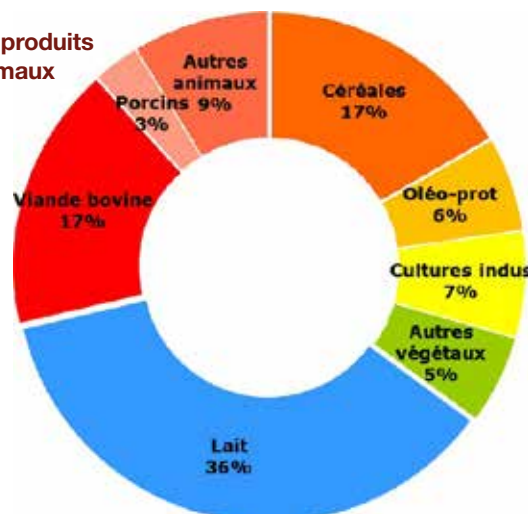
Les consommations intermédiaires représentent 353 millions d'euros. Elles évoluent à la baisse : -18,9% en engrais, -8% en produits phytosanitaires, -5% en dépenses vétérinaires. En revanche le poste carburant augmente fortement (+14,8% prix) tout comme le poste aliment (+2,6% en valeur). Les charges de structure restent stables.

Ces effets impactent fortement le revenu net d'entreprise de la ferme Calvados qui atteint 159 millions d'euros (+73% par rapport à 2016), soit 33 100€ par UTA non salarié. Ce revenu est supérieur à la moyenne 10 ans établie à 137 millions d'euros. Néanmoins, ce revenu moyen à l'échelle du département masque une grande variabilité entre les différents systèmes de production.

Alix Dalstein
02 31 53 55 03

a.dalstein@calvados.chambagri.fr

Répartition des produits végétaux et animaux



La présente analyse des « Comptes de l'agriculture » ne reflète pas les situations individuelles des exploitations, ni les disparités entre systèmes. Ce travail est réalisé en partenariat avec le CERFRANCE Normandie-Maine et avec la collaboration de nombreux acteurs départementaux.

Exploitation cherche repreneur

Sud Est Pays d'Auge.

Exploitation laitière à céder. SAU de 68,8 ha dont 16 ha de labours, le reste en herbe. Référence laitière de 416 000 l, livrés à Agrial. Troupeau mixte (Normandes et Prim Holstein). Vente du corps de ferme, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Pas de logement compris dans l'offre.

Pays d'Auge.

Exploitation laitière à céder. SAU de 109 ha dont 18 ha de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 343 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme (3500 m² couverts), de la maison d'habitation, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en vente (63 ha minimum).

Ouest de Caen.

Structure équestre à céder. Activité actuelle de pension de chevaux. Implantée sur 1,7 ha dont 1,2 ha de plein champ (paddocks). Dispose de 22 boxes et 22 paddocks, 1 rond de longe, 1 carrière (avec obstacles), une salle de soins. Logement sur place.

Bocage.

GAEC 2 associés de 50 et 35 ans, 175 ha, système herbe et cultures de vente, lait + VA, recherche 3ème associé(e). Profil : JA (pour apport de lait), éleveur(se) passionné(e) de génétique et agrobiologie. Possibilité d'achat limité de parts sociales pour favoriser l'installation. Période de contrat de parrainage souhaitée.

Bocage Virois.

Exploitation laitière (67 ha et 371 000 litres de lait). Les 67 ha de foncier seront loués, la terre est de bonne qualité, le parcellaire est groupé (48 ha autour du corps de ferme). Vente du corps de ferme (sauf 1 bâtiment), du matériel et des stocks. Un logement sur place est disponible, location ou vente possible. Les infrastructures laitières permettent d'envisager un développement de l'activité laitière, le troupeau laitier (50% PH - 50% No) est génotypé avec un bon potentiel. La structure est conduite de façon autonome, avec forte proportion d'herbe (MAE en cours), facilement convertible à l'AB. Période de contrat de parrainage possible.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

◆ Chambre d'agriculture du Calvados

Brèves de session

Actualité, bilan d'activité et compte financier 2017, comptes départementaux de l'agriculture ont rythmé les travaux de la dernière session de la Chambre d'agriculture. Retour sur les principaux points.

Actualité nationale

Etats Généraux de l'Alimentation : le projet de loi a été présenté au conseil des ministres. La profession exprime de fortes attentes notamment sur l'équilibre des relations commerciales. Les ordonnances sont attendues !

Zones défavorisées : une révision de la carte sous tension, mais qui se finalise : 9,75% du territoire national concerné, 60 000 bénéficiaires pour 14 000 ha. Réintégration du Val d'Orne sous la pression de la profession et des Chambres : 1ère étape franchie ! Reste la validation par Bruxelles.

Loi ESSOC : projet de loi pour « un État au service d'une société de confiance » présenté en Conseil des ministres : introduction de la notion de « droit à l'erreur ».

Au niveau local

Gel en arboriculture : à l'initiative de la Chambre, une demande de reconnaissance calamité a été transmise au ministère. Position attendue avant la fin mars.

Dégâts de sangliers : alerte et courrier adressés par la Chambre à Mr le Préfet. Le Pays d'Auge et le Bocage restent les zones les plus impactées.

Consommation de foncier agricole : le projet de construction de 23000 pavillons sur Caen La Mer fait réagir vivement les élus qui interpellent l'Etat afin qu'il joue son rôle, à savoir faire autorité sur le foncier en ne validant pas des PLU excessifs !

Etat sanitaire des élevages : sur ce thème également, les services de l'Etat sont sommés par l'assemblée d'agir dès qu'une situation sensible est identifiée. En l'absence de réactivité suffisante, le préjudice sur l'environnement est réel.

Accès à l'eau pour les irrigants : seuls 3 millions de m³ sont disponibles dans le Calvados : les élus s'insurgent contre ce

volume contraint qui bride le développement des exploitations, notamment en production légumière. Comment dans un tel contexte avoir des perspectives ?

Compte financier 2017

La dynamique de la Chambre d'agriculture du Calvados est soulignée, les charges sont maîtrisées, la situation est saine : le compte est adopté à l'unanimité.

Bilan d'activité 2017 de la Chambre

Accompagner, mobiliser, alerter le cas échéant, rassembler autour de projets collectifs, être force de proposition et engager des évolutions pour préparer l'avenir... tel a été le quotidien des équipes Chambre en 2017. A retenir : 1200 actifs et futurs actifs agricoles formés, 1500 actifs bénéficiaires de prestations et une expertise apportée aux collectivités pour lesquelles l'agriculture constitue un enjeu local.

Trois focus ont été présentés pour illustrer la diversité des actions portées par la Chambre :

- **mise en place d'un groupe d'agricultrices dans le Bessin** : du dynamisme et de l'enthousiasme pour ce témoignage réalisé à 2 voix par Agnès Lemarié et Aline de St Aubin ! Pari gagné après 1 an d'existence du groupe au sein duquel les agricultrices partagent leurs expériences, s'enrichissent de leurs différences, se forment, se ressourcent pour aller de l'avant. A l'heure où 24% des chefs d'exploitations sont des femmes, « l'effet groupe prend tout son sens » rappelle Michel Legrand, et il importe d'avoir des groupes moteurs et vecteurs du développement du territoire,

- **conseil juridique** : les sollicitations sont nombreuses notamment en termes de statut du fermage, installation/transmission d'entreprise, droit de l'urbanisme et des sociétés. Et ce ne sont pas moins de 1 600

personnes qui ont sollicité l'expertise de la Chambre en 2017. La volonté de maintenir cet appui pour un service ouvert à tous est réaffirmée,

- Pro' Alim : un exemple d'action partenariale :

« **agriculteurs et collectivités, développons et confortons nos liens sur notre territoire autour de l'alimentation !** » telle est la dynamique initiée sur le secteur de Vire. Les pistes de travail engagées concernent à la fois le lien entre cuisiniers de la restauration collective, en matière de pratiques ou de mutualisation des approvisionnements, l'appui aux producteurs pour répondre aux commandes et l'adéquation locale entre offre et demande. Le groupe territorial d'élus constitué par la Chambre s'engage pleinement en ce sens.

Comptes départementaux 2017 de l'agriculture du Calvados

Après une année 2016 catastrophique, 2017 marque un retour « à la moyenne » notamment grâce à l'augmentation des volumes produits en céréales, aux marchés orientés à la hausse pour le lait et la viande bovine et à la maîtrise des charges. Si le revenu par actif repart à la hausse -comparaison avec 2016 oblige- il convient de souligner 2 points : la part significative des aides dans le revenu d'une part (proche de 70%) et la poursuite de la baisse tendancielle sur les 20 dernières années d'autre part.

Les comptes de l'agriculture du Calvados font d'ailleurs l'objet d'une présentation détaillée, en page 2 de ce Chamb'Agri14.

Elisabeth Pirat ■

☎ 02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr



◆ Cultivons autrement 2018

La triple performance, ça vous parle ?

Votre exploitation répond-elle aux enjeux - économiques, sociaux et environnementaux - de l'agriculture de demain ? Pour le savoir, rendez-vous le 29 mars, 13h30, au Gaec du Manoir, à Gonneville-sur-mer.

Au programme : essais de semis de prairie sous couvert de méteil - démonstration de Pilot'élevage et de Sentinelle - réalisation de votre audit de performance.

Bâtiment, PAC, conseil d'entreprise, élevage, cultures... venez rencontrer nos experts !

Pour toute information, contactez Sylvie Fagret ☎ 02 31 31 31 85.

A Gonneville / mer le 29 mars, 13h30



◆ Campagne 2018

Les MAEC proposées aux agriculteurs

Lors de votre déclaration PAC en avril-mai, vous pouvez vous engager en Mesure Agro-Environnementale et Climatique et bénéficier **d'aides pour 5 ans**, en contrepartie du respect de pratiques agricoles favorables à l'environnement. En fonction de la localisation de l'exploitation, vous pouvez demander une mesure « système » concernant l'ensemble de l'exploitation, ou des mesures localisées.

Mesures sur l'ensemble de l'exploitation

La Chambre d'agriculture du Calvados propose les mesures systèmes en grandes cultures (diminution des traitements, rotations) et en polyculture-élevage (augmentation des surfaces de prairie, diminution des traitements). Ces mesures sont ouvertes dans tout le Calvados, sauf quelques zones du Bessin (bassin de Saon animés par la Chambre d'agriculture et captages de Bayeux Intercom animés par l'intercom) et du Bocage (bassins de la Souleuvre et de la Druance animés par le

CPIE des collines normandes).

Appelez-nous avant votre déclaration PAC pour un diagnostic, afin de vérifier si votre exploitation est éligible à une des mesures système. La signature d'une **fiche de liaison** avec l'opérateur de la MAEC est indispensable pour valider votre demande.

Mesures localisées

En fonction de la localisation de vos parcelles, vous pouvez aussi solliciter des mesures localisées sur des prairies, des labours, des haies... notamment dans les marais du Bessin, de la Dives, les zones Natura 2000 de la Druance et de la Souleuvre, les bassins de Saon et des captages de Bayeux Intercom... Selon la mesure, les aides vont de 90 à 450 €/ha par an, avec un plafond de 16 000 € par exploitation.

Isabelle Diomard ■

☎ 02 31 70 25 30

i.diomard@calvados.chambagri.fr

MAEC systèmes proposées en 2018 – opérateur Chambre d'agriculture (Sous réserve de validation par le Conseil Régional)

Type de mesure	Critères à respecter lors de l'engagement	Montant d'aide annuel	Plafond par exploitation* par an
Système polyculture-élevage dominante élevage évolution niveau 3	10 UGB minimum Cultures ≤ 33 % SAU Herbe < 75 % SAU	403,98 €/ha	12 000 €
Système polyculture-élevage dominante céréales évolution niveau 2	10 UGB minimum Cultures ≥ 33 % SAU Herbe < 35 % SAU	266,92 €/ha	9 000 €
Système grandes cultures niveau 1	Moins de 10 UGB Cultures ≥ 33 % SAU	105,82 €/ha	6 000 €
Système grandes cultures niveau 2 (réduction plus importante des traitements phytosanitaires)	Moins de 10 UGB Cultures ≥ 33 % SAU	194,14 €/ha	9 000 €

* Application de la transparence GAEC sur le plafond.



Les MAEC systèmes aident à la réduction des traitements phytosanitaires

Vos relais MAEC à la Chambre d'agriculture :

- Bessin : Emeline Legros (basée au siège) - 02 31 70 25 56
- Bocage : Sarah Cavenel - 02 31 68 65 70
- Pays d'Auge : Béatrice Rodts - 02 31 31 87 65
- Plaine : Isabelle Diomard (basée au siège) - 02 31 70 25 30

◆ Energies renouvelables

Le soleil : que pour moi

Même si les projets photovoltaïques avec revente d'électricité restent toujours d'actualité, on voit fleurir dans nos campagnes d'étranges tournesols. Ainsi de plus en plus d'exploitations produisent de l'électricité pour leur propre consommation.

Pour l'autonomie

L'énergie, c'est le nerf de la guerre. Après l'autonomie alimentaire, des exploitants se penchent sur l'autonomie en électricité. Une des solutions pour réduire le montant de sa facture, c'est de la produire pour soi-même.

Préparer son menu électrique

« J'ai une consommation électrique importante. Elle est régulière sur la journée et régulière sur l'année ». Cette situation se retrouve souvent dans le cas des exploitations possédant un robot de traite,

faisant de la transformation avec des besoins de « froid » et de « chaud », ayant des frigos pour le stockage des légumes ou des élevages hors-sol,...

Le préalable est d'identifier les besoins de base de l'exploitation. Le suivi de la consommation sur une semaine permet de dimensionner le dispositif au plus près de la consommation minimale. Objectif : n'injecter aucun kWh dans le réseau.

A chacun son soleil

Les installateurs proposent des installations modulaires entre 3 et 20 kWc. L'option « tracker » permet d'avoir les panneaux en position optimale par rapport à la course du soleil. Ainsi, la production des panneaux est supérieure à une solution fixe, au sol ou sur toiture.

En termes de démarches administratives, une déclaration préalable est nécessaire. La mise en place est rapide. Tout est installé et câblé en 4 jours. Bien sûr, le mat est installé sur un plot béton conséquent. Celui-ci est préalablement coulé : le délai de séchage est toujours de 21 jours.

Silence, ça pousse

Dans la Manche, à Montreuil sur Lozon, Stéphane LEMAZURIER a installé un «

80 m², 48 panneaux photovoltaïque, 17500 kWh produits par an.



tracker » solaire de 80 m². L'installation photovoltaïque en place représente une puissance de 12.48 kWc. Sur l'année, c'est 17500 kWh qui sont produits pour seul « consommateur », l'exploitant. 99% est autoconsommé par les robots de traite et l'atelier de volailles.

Sylvain Kientz ■

☎ 02 31 70 25 69

s.kientz@calvados.chambagri.fr



Le tracker photovoltaïque suit au plus près la course du soleil pour une production optimale des panneaux.

◆ Alimentation de proximité

Agrilocal, une opération nationale pour valoriser les exploitants dynamiques sur nos territoires

Une association nationale regroupant les départements ayant décliné l'outil Agrilocal dans leur territoire, a été constituée en 2013. La plateforme en ligne est actuellement utilisée dans 34 départements. Chacun des départements, et notamment le Conseil Départemental du Calvados, s'engage à favoriser l'accès à une alimentation de qualité et de proximité pour tous. Les 5 départements de Normandie se sont engagés dans cette démarche permettant ainsi aux producteurs d'accéder aux commandes d'établissements localisés dans leur département mais aussi dans les départements limitrophes.

Au pré de ma ferme

Cette année, les adhérents de l'association Agrilocal ont souhaité communiquer tous ensemble autour de la plateforme et de

son engagement à créer un lien concret entre acheteurs et fournisseurs d'un même territoire. L'opération « Au pré de ma ferme » s'est donc tenue du 26 février au 16 mars sur toute la France. Durant ces semaines, 53 visites d'exploitations ont été organisées dans 21 départements à destination des acheteurs publics (élus, principaux, gestionnaires, cuisiniers...) mais également ouvertes à d'autres agriculteurs souhaitant rencontrer les acheteurs de leur territoire. Le lundi 26 février, un temps fort a été organisé sur le Salon International de l'Agriculture pour lancer cette opération nationale.

Dans le Calvados, c'est la ferme de la Vieille Abbaye qui sera mise en valeur dans le prolongement de cette opération. Le mercredi 18 avril prochain, de 11h à 12h30, Stéphane LE MOIGNE fera visiter

son exploitation et déguster ses produits (notamment ses yaourts !) aux acteurs de la restauration collective. Avant la visite de l'exploitation, un temps d'échange sur l'approvisionnement de la restauration collective et l'outil Agrilocal aura lieu au Collège de Potigny.

Frédérique Salmon ■

☎ 02 31 70 25 41

f.salmon@calvados.chambagri.fr



◆ Salon de l'agriculture 2018

Une Normandie unie et remarquée



Les producteurs du Calvados sur le stand Normand.

La Normandie a pris ses quartiers dans la plus grande ferme éphémère de France, du 24 février au 4 mars 2018, au Parc des Expositions de Paris, Porte de Versailles. Pour cette 55^e édition, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime, les Chambres d'agriculture, Bienvenue à la ferme et Saveurs de Normandie, ont valorisé leur agriculture, produits, gastronomie et territoires sur un même pavillon de 500 m² dans le Hall 3.

Cette année, l'investissement financier du Conseil Départemental du Calvados dans un espace commercial, a permis à 16 producteurs du Calvados de se succéder sur un stand de vente de 15 m², sur une période de 1 à 3 jours, au sein de l'espace Normandie.

Durant cette belle édition, l'harmonie et la convivialité de notre pavillon ont été remarquées et ont attiré de nombreux visiteurs.

Trente-deux médailles au concours général

Dans le cadre du Concours Général Agricole, 32 médailles ont été décernées aux entreprises du Calvados. Nous félicitons tout particulièrement nos 4 producteurs Bienvenue à la ferme qui ont remporté des médailles :

- Olivier VAUVRECY de la Ferme de Billy à Rots, pour son jus de pomme fermier (Bronze), son cidre fermier brut (Bronze) et son cidre fermier demi-sec (Or),

- Claudette DAUVERS de la Ferme St Blaise à Castilly, pour son cidre fermier demi-sec (Or),

- La Calvadosienne d'Asnelles, pour ses huitres de Normandie (Argent),

- Annie GUERARD du Safran de Normandie à La Hoguette, pour son safran (Bronze).

Caroline Kervarec ■

☎ 02 31 70 25 59

c.kervarec@calvados.chambagri.fr

Printemps Bienvenue à la ferme 2018

Avec l'éclosion des premiers bourgeons, vous pourrez fêter dignement l'arrivée des beaux jours dans le cadre du Printemps Bienvenue à la ferme et de ses journées portes ouvertes. Cette année, les 21 et 22 avril prochains, les agriculteurs du réseau

Bienvenue à la ferme vous proposent de nombreuses animations et festivités dans leurs fermes.

Au programme : journées portes ouvertes, dégustation de produits fermiers, découverte des métiers de l'agriculture, randonnées,

repas à la ferme... Il y en a pour tous les goûts. Retrouvez l'ensemble du programme sur www.printempsalaferme.com

Caroline Kervarec ■

☎ 02 31 70 25 59

c.kervarec@calvados.chambagri.fr

Agenda

▲ La triple performance, ça vous parle ?

Le 29 mars, à 13h30, au GAEC du Manoir, à Gonnevilliers sur mer

Votre exploitation répond-elle aux enjeux - économiques, sociaux et environnementaux - de l'agriculture de demain ? Pour le savoir, rendez-vous le 29 mars au Gaec du Manoir.

Contact : Chambre d'agriculture Lisieux ■

☎ 02 31 31 31 85

▲ Printemps Bienvenue à la ferme en Normandie

Du 21 avril au 22 avril 2018, Dans tous les départements normands

Les agriculteurs du réseau « Bienvenue à la Ferme » de Normandie vous invitent à découvrir ou redécouvrir leur métier à travers des rencontres riches et pédagogiques !

Pour plus d'information : www.printempsalaferme.com

▲ Prairiales 2018 : fourrages, cultures, co-produits

Le 29 mai, à 10h, au Centre de formation en élevage de Canappeville (27)

Les Chambres d'agriculture de Normandie vous donnent rendez-vous aux Prairiales, où il sera question des fourrages, de leur valorisation, mais aussi de cultures et co-produits.

Contact : Emilie Vallet ■

☎ 02 32 47 35 67

▲ Porte Ouverte Reine Mathilde

Le 7 juin, 14h, au GAEC Guilbert, à Tracy-Bocage

Bilan de 8 années d'essais sur l'autonomie alimentaire.

Contact : Thierry Métivier ■

☎ 02 31 51 66 32



◆ Zones humides

Vérifiez votre terrain avant de construire

Projet de bâtiment, d'extension... vérifiez au préalable si vous vous situez en zone humide. Ces zones sont de plus en plus protégées par les règles environnementales. Il est nécessaire de les prendre en compte pour éviter le refus dès l'étape du permis de construire.

Des zones humides fréquentes mais parfois invisibles

Votre terrain peut être une zone humide sans que cela soit visible. En effet, ces zones protégées sont bien plus larges que les seuls fonds de vallée, marais ou ronds de joncs, on en trouve aussi en toutes situations, en pente ou sur plateau. Il suffit d'être sur une terre qui ressuie lentement, en sol argileux par exemple. Ainsi, de larges pans du Pays d'Auge, du Bessin et du Bocage - plus réduites en Plaine - sont situés en zone humide selon la réglementation.

Aucun indice visible, mais cette prairie sur sol hydromorphe est une zone humide.



Avant de prévoir la construction ou l'extension un bâtiment, il est indispensable de vérifier si une zone humide est présente

Des démarches supplémentaires

Le code de l'environnement prévoit une procédure de déclaration ou d'autorisation en cas de destruction ou de remblai de zone humide (encaissement, dépôt de terre...). Dès que la surface de zone humide concernée dépasse 1 000 m², incluant la construction mais aussi ses accès, une démarche de **déclaration** est nécessaire. La procédure d'autorisation est quant à elle obligatoire à partir de 1 hectare impacté. De plus, **même en dessous de 1 000 m²** concernés, la présence d'une zone humide peut être un motif de refus de votre permis de construire.

Le statut du terrain à aménager doit donc être vérifié dès qu'il est prévu construction, remblaiement, encaissement... Si vous avez la possibilité de déplacer votre projet en secteur cartographié en blanc sur la carte de la DREAL, donc en dehors des zones humides identifiées, vous évitez des démarches supplémentaires et coûteuses.

Pourquoi l'administration veut-elle préserver les zones humides ?

Les zones humides sont là où le sol est gorgé d'eau au moins une partie de l'année. Ces secteurs, souvent occupés par l'activité agricole, sont de plus en plus protégés réglementairement, protection renforcée depuis 2016 par la loi « biodiversité ».

Cette protection s'explique par les rôles importants assurés par les zones humides : rétention d'eau contre inondation et sécheresse, épuration de l'eau (dénitrification) et stockage du carbone (contre les gaz à effet de serre), ainsi que lieu de vie d'espèces animales et végétales particulières. Une fois les terrains encaissés, construits ou drainés, ces rôles ne sont plus assurés.

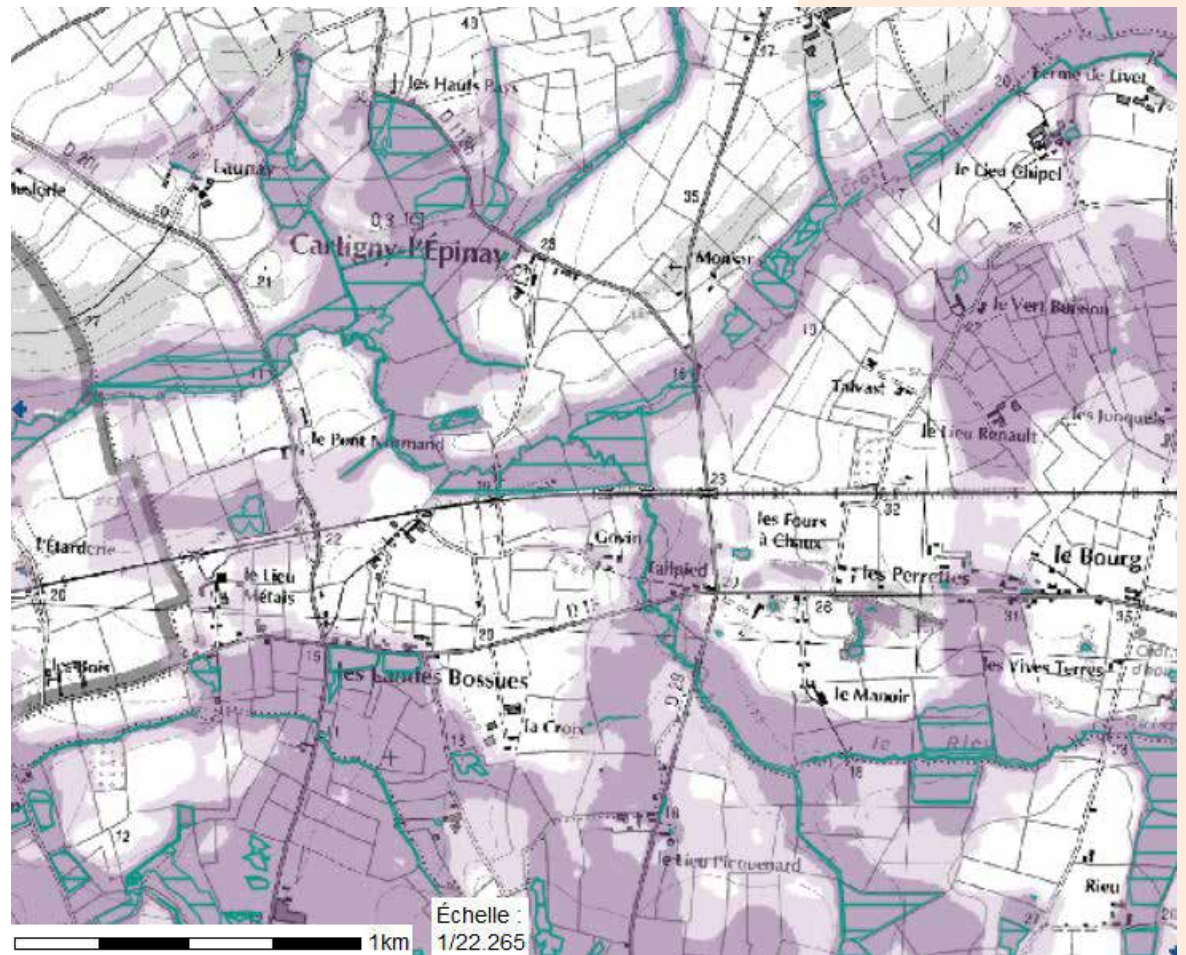
Comment vérifier le statut de votre terrain ?

La première étape est de vérifier sur la carte des zones humides réalisée en Basse-Normandie par la DREAL* et consultable sur internet. Cette carte n'a pas de valeur officielle, mais elle permet de vérifier si vous êtes sur un secteur considéré a priori comme humide ou non. Trois types de zone y sont différenciés selon une probabilité décroissante d'être réellement en zone humide :

- les territoires humides, repérés visuellement sur photos aériennes grâce à la présence de joncs,
- les territoires humides à prédisposition forte, cartographiés par une modélisation : la présence de zone humide dans ces territoires est probable, mais pas certaine,
- les territoires humides à prédisposition faible, également cartographiés par modélisation. La présence de zone humide dans ces territoires est possible.

Dans ces trois cas, une vérification de la nature humide du terrain est nécessaire, par visite sur place et observation du sol.

- Territoires humides
 - ☐ Territoires humides
- Territoires prédisposés à la présence de ZH
 - Prédisposition forte
 - Prédisposition faible



La carte de la DREAL est accessible à l'adresse <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map>

Territoires prédisposés à la présence de zones humides dans le secteur Cartigny l'Épinay (Bessin)
Source DREAL Normandie 2018



Bien visibles dans la tarière, les taches rouille et gris-bleu typiques des sols hydromorphes

L'aspect du sol, critère officiel

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié définit officiellement les critères de détermination d'une zone humide. La présence de **traces d'hydromorphie proches de la surface du sol** (à moins de 25 cm de profondeur) et s'accroissant en profondeur est l'élément déterminant. L'hydromorphie est l'aspect que prend la terre, avec des taches rouille ou gris-bleu plus ou moins denses, lorsqu'elle est gorgée d'eau une partie de l'année. Des sondages de sol sur le terrain sont donc nécessaires pour vérifier si le secteur est considéré comme zone humide ou non.

Eviter, réduire ou compenser

La loi biodiversité de 2016 impose la doctrine Eviter/Réduire/Compenser en cas de projet impactant la biodiversité. Si une construction est prévue en zone humide, le projet doit prendre en compte la présence de ce milieu à protéger et en identifier les contours par étude de sol. Il faut étudier les possibilités :

- tout d'abord d'éviter de détruire la zone, en déplaçant par exemple la construction

- sur un terrain non classé humide,
- ensuite, d'en réduire l'impact en réduisant par exemple la surface du bâtiment ou en le positionnant sur un secteur humide de moindre intérêt écologique,
- enfin, en l'absence d'autre possibilité, de compenser pour les impacts de plus de 1 000 m², par la réhabilitation d'autres zones humides : remise en herbe, amélioration de l'entretien de prairies humides, création de mare,

remblaiement de fossés ou encore bouchage de drains...

A noter : Ces règles de protection des zones humides ne sont pas spécifiques à l'activité agricole, elles concernent tous les projets de construction ou d'aménagement.

Isabelle Diomard

☎ 02 31 70 25 30

i.diomard@calvados.chambagri.fr

* Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La vie des entreprises agricoles en 2017

L'analyse de l'activité du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre d'agriculture du Calvados permet d'observer la vie des entreprises agricoles de notre département. Retour sur l'année 2017.

Le nombre de déclarations traitées par le Centre de formalités des entreprises (CFE) est en diminution par rapport à 2016 : **1062 contre 1104** (-3,8%).

Le nombre de **créations d'entreprises** (individuelles et sociétaires) a diminué de **3,5%**. La baisse la plus importante concerne les sociétés (-8%). Les créations de d'entreprises individuelles ont elles diminuées de 2,62%. La **pluriactivité** en entreprise individuelle connaît une baisse avec **69%** des créations (80% en 2016). Le profil du créateur d'entreprise agricole à titre individuel est donc, en 2017, moins pluriactif que celui de 2016.

Après une année où elle avait perdu sa place de leader, **l'EARL** revient en tête des formes sociétaires choisies en création (29%). Viennent ensuite la SCEA (20%), le GAEC en troisième (16%) juste devant la SARL (15%). L'écart entre les 3 formes sociétaires agricoles se creuse donc en 2017.

Forte présence des activités équestres

Les principales activités en création d'entreprise individuelle sont la culture de céréales, **l'élevage d'équidés** et les **activités de valorisation du cheval** (entraînement, débouillage, dressage).

En société, les activités majoritaires sont l'élevage bovin, la production laitière et la **pension de chevaux** à égalité, et la culture de céréales.

On peut donc noter une très forte présence en 2017 des activités équestres dans le paysage de création d'entreprises agricoles même si le lait revient dans les sociétés. Les créations restent situées majoritairement dans le Pays d'Auge.

On note une diminution des **modifications de sociétés de 13,7% par rapport à 2016**, cette diminution s'explique notamment par la fin de « l'effet GAEC » qui était très marqué en 2015 et 2016.

Les modifications ont lieu majoritairement dans le Pays d'Auge et concernent les changements d'associés dans les sociétés et les transferts de lieu d'exploitation pour les entreprises individuelles.

Le nombre de **cessations d'entreprises** a augmenté de **13%** avec une hausse notable des cessations pour les sociétés (15,4%). Les cessations ont lieu dans le Pays d'Auge pour les individuels et dans la Plaine pour les sociétés.

La région Pays d'Auge est donc globalement le secteur du département le plus actif au niveau de la vie des entreprises agricoles.

Le nombre de demandes ACCRE (Aide aux Chômeurs, Créateurs, Repreneurs d'Entreprises) augmente notablement de 17,5%. Cette aide est plus fréquemment demandée en individuel qu'en société.

Le nombre total de fonds agricoles s'élève à **28** dont **4** créés sur l'année 2017.

Céline Dureuil-Boullier

02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

◆ Votre déclaration PAC

Comment demander les aides bio ?

Pour sécuriser votre déclaration PAC lorsque vous êtes en agriculture biologique, certains points de vigilance s'imposent. Vous pouvez vous faire accompagner par nos conseillers spécialisés en agriculture biologique.

L'exploitation en agriculture biologique (AB) est éligible aux aides du 1er pilier de la PAC (DPB, paiement vert, aides animales...), auxquelles peuvent s'ajouter celles du 2nd pilier (agriculture biologique, MAEC...). Les aides Bio et MAEC système ne sont pas cumulables ; par contre un cumul est possible avec certaines MAEC à enjeu localisé (ex : retard de fauche sur prairies et habitats remarquables ; entretien de bande refuge sur prairies...).

L'aide à la conversion bio (CAB) et l'aide au maintien (MAB) sont des aides annuelles à la surface, avec un engagement de 5 ans, qui sont demandées chaque année au moment de la déclaration PAC, via un formulaire spécifique sur Télépac. Les aides AB sont plafonnées (CAB 18 000 € et MAB 12 000 €). L'Agence de l'eau Seine-Normandie intervient au-delà du plafond, et sous certaines conditions. N'hésitez pas à demander conseil.

Attention aux particularités de la demande d'aides bio

Lors de la première demande, l'année de la conversion, le choix des codes cultures fige les parcelles recevant les cultures annuelles ou pérennes et aura un impact sur toute la période de versement de la CAB. Par exemple, une prairie qui sera prévue pour entrer dans une rotation devra être déclarée comme culture assolée, et recevra alors 300 euros/ha au lieu de 130.

Lors de la conversion ou pour les parcelles en maintien, une couche cartographique spécifique est créée, et chaque parcelle engagée devra avoir été associée à un code « mesure AB ».

A l'engagement, puis chaque année, l'attestation de l'organisme certificateur qui contrôle le respect du cahier des charges, est à adresser à la DDTM avant le 15 mai.

A chaque demande d'aide, chaque année, la demande AB est à cocher : elle n'est pas reconduite de façon systématique !

Les cultures annuelles avec des protéagineux (pois, féverole...) peuvent bénéficier d'aides couplées à la production de protéines (pour un mélange, la condition est d'avoir au moins 50% de graines de protéagineux).

Une erreur de déclaration peut avoir de lourdes conséquences. Lors de votre rendez-vous d'appui à la déclaration PAC 2018, n'hésitez donc pas à demander conseil auprès des spécialistes de la Chambre d'agriculture. D'autres aides spécifiques à l'AB existent, consultables sur le site internet de votre Chambre d'agriculture : chambre-agriculture-14.fr/agriculture-biologique/aides-en-ab/

Stéphanie Cassigneul

02 31 31 87 67

s.cassigneul@calvados.chambagri.fr

Thierry Métivier

02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr



Les cultures annuelles avec des protéagineux (pois, féverole...) peuvent bénéficier d'aides couplées à la production de protéines



Formations d'Avril 2018

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Retrouvez dans notre catalogue régional toutes les formations proposées dans le Calvados.

Elevage

▲ Réussir robot et pâturage

Je valorise la gestion de l'herbe avec un robot de traite.

2j : 12 et 19 avril à Vire

Contact : Agnès LEBEHOT ☎ 02.31.70.25.26

Tarif : 126 €

Productions végétales

▲ Semis direct au printemps et gestion des couverts

1j : 18 avril à Hérouville S^t Clair

Contact : Charlotte GARDON – 02.31.53.55.06

Tarif : 63 €

▲ Adapter mes pratiques avec les plantes bio indicatrices

J'observe la flore de mes parcelles pour analyser et adapter mes pratiques

1j : 17 mai à Hérouville S^t Clair

Contact : Charlotte GARDON – 02.31.53.55.06

Tarif : 63 €

▲ Construire ma rotation pour réussir la conversion en bio

Je me pose la question de passer en BIO pour mes cultures, je veux me former pour prendre une décision

2j : 4 avril et 31 mai à Hérouville S^t Clair

Contact : Jacques GIRARD – 02.31.51.66.35

Tarif : 126 €

Circuits courts

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

2j : 5 avril et 10 avril à Hérouville-St-Clair

Contact : Catherine GODET – Tél. 02. 31.70.25.04

Tarif : gratuit (parcours installation)



Spécial installation

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

2j : 5 avril et 10 avril à Hérouville S^t Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02. 31.70.25.04

Tarif : gratuit (parcours installation)

Veau au lait entier

Le veau Bretonin, une filière de niche

Si le sujet de la visite était le travail en élevage, une porte ouverte dans le Pays d'auge fin 2017 a mis le projecteur sur une filière peu connue, le veau Bretonin, veau élevé au lait entier.

L'association Bovin Qualité Bretagne qui gère la marque Bretonin, regroupe une soixantaine d'éleveurs, abattoirs et bouchers. Elle travaille en circuit court organisé et est totalement indépendante. L'éleveur est un partenaire au même titre que les abattoirs et les bouchers. La viande des veaux bénéficie d'un Label Rouge. Un veau Bretonin Label Rouge est un veau

nourri au lait entier produit sur l'exploitation. Il est élevé sur paille en case collective. Il est principalement de race allaitante.

Bovin Qualité Bretagne met en place dans les élevages des lots de veaux âgés au minimum d'une vingtaine de jours. L'éleveur est indépendant puisqu'il achète lui-même ses animaux. Un contrat lui garantit une reprise de ses veaux engraisés à un prix

fixé en amont à partir d'une grille élaborée en commun. Les veaux sont élevés entre 17 à 18 semaines en consacrant une partie de sa production laitière à l'atelier. L'objectif est de valoriser différemment le lait tout en respectant les critères d'un cahier des charges Label Rouge.

Un technicien accompagne les éleveurs régulièrement et des animations sont organisées ponctuellement par un animateur de la filière pour la promotion. Pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs, Bovin Qualité Bretagne recherche des éleveurs laitiers pour ouvrir de nouveaux ateliers. Une production de niche... à veaux.

Etre attentif et intervenir rapidement

Dans le Calvados, Nathalie Gandon à Fervaques a démarré son premier lot en août 2017. Elle s'occupe des soins des veaux : paillage, transport du lait, vérification des consommations des animaux et des stations d'alimentation (DAL nettoyé quotidiennement, désinfecté tous les deux jours, tank de stockage et tank remorqué

nettoyés chaque semaine).

« Sur la ferme, des veaux gras étaient produits précédemment, le bâtiment existait. Nous avons contacté la filière Bretonin après les déboires de notre précédent débouché. Nous avons signé un contrat pour 125 veaux sortis par an. J'ai deux cases de 17 et 30 veaux. Ils arrivent âgés de 3 à 8 semaines et ce sont des veaux solides. Ils restent en moyenne 120 jours, alimentés avec 1500 litres et 60 kg de poudre. Nous pourrions baisser la quantité de poudre pour les prochains lots.

Je n'ai pas eu de mortalité ; il faut dire que cette production demande de l'observation quotidienne et il faut être réactif pour intervenir rapidement. Et il faut aussi être sanitaire « clean », pas question de repousser le nettoyage au lendemain. Les premiers veaux ont été vendus entre 8 et 9 euros le kg, ce qui revient à valoriser du lait entre 380 et 450 €/1000l. La prime PAC pour les filières qualité peut aussi être activée ».

Jean-Jacques Beauchamp

☎ 02 31 70 25 16

jj.beauchamp@calvados.chambagri.fr



Observation, réactivité et nettoyage quotidien sont les bases de la réussite.



◆ L'agriculture au féminin

Un « groupe femmes » dans le Bessin ?

Alors qu'on ne parle que parité et égalité, cela peut paraître étrange voire suranné. Or cette proposition lancée par Marie-Hélène Bouillet a remporté un vif succès. En charge de la formation au sein de la Chambre d'agriculture du Calvados, j'ai immédiatement adhéré au projet et rejoint le groupe.

Ce groupe intergénérationnel, reste bien évidemment ouvert, les nouvelles recrues sont les bienvenues ! Il est composé d'une quinzaine d'agricultrices, chefs d'entreprises, venant de tout le territoire, représentant différentes productions. Et la mayonnaise a vite et bien pris !

Nous avons établi des règles de fonctionnement, à savoir :

- confidentialité (tout ce qui se dit dans le groupe ne sort pas de la salle),
- bienveillance,
- transparence,
- confiance,
- respect (on ne juge pas).

Chacune participe aux journées en fonction de sa disponibilité ou de l'intérêt pour l'activité proposée. En un an, le bilan est particulièrement satisfaisant :

- journée « comment gérer un jour de corvée »
- visite de l'exploitation d'une des participantes (déjeuner en commun)
- 3 jours de stage sur « l'image de soi »
- rencontre avec un groupe d'agricultrices finlandaises
- journée sophrologie
- 3 jours de stage « prise de parole en public et savoir négocier »

Motivées pour aller de l'avant

A l'unanimité, après un an d'existence, le groupe est bien motivé pour aller de l'avant avec des rencontres régulières, soit de formation soit d'ouverture, telle la rencontre avec des « cheffes » d'entreprises de secteurs autres qu'agricole. C'est l'occasion disent-elles « de se ressourcer, de repartir avec un nouvel élan sur notre exploitation ».

C'est une chance pour le Bessin d'avoir un tel groupe moteur, terreau pour partir vers d'autres formations mixtes et plus techniques. Groupe moteur également comme porteur de projets (il y en a dans l'air), capable d'être acteur du développement local, de participer au renouvellement des générations et de prendre des responsabilités sur le territoire.

Agnès Lemarié ■

*Agricultrice à Gêfosse-Fontenay
Elue de la Chambre d'agriculture*

*Présidente déléguée de la
Commission Enseignement
Formation Emploi*

Animatrice basée à Bayeux :

Angélique Verri ■

☎ 02 31 51 66 38.

◆ Bâtiments d'élevage

Transformer sa paille en farine !

C'est peut être une des nouvelles techniques qui sera pratiquée en zone d'élevage pour le paillage des logettes ou des poulaillers.

En décembre 2017, l'entreprise SARL Leprince a proposé une démonstration aux agriculteurs de la région Bocage (Manche, Calvados et Orne). Ces différentes demi-journées ont retenu l'attention des éleveurs qui y ont vu une solution pouvant permettre d'améliorer le confort dans les bâtiments d'élevage.

Le principe consiste à broyer finement de la paille conditionnée en balles rondes ou rectangulaires. Un broyeur à marteaux au fond d'une trémie permet de défibrer et broyer plus ou moins la paille en fonction de la taille des grilles. Cette paille broyée tombe

ensuite sur un convoyeur de 8 mètres. Celui-ci permet un stockage directement sous hangar ou poulailler.

Ce broyeur permet d'obtenir un débit de 4 à 10 tonnes par heure en fonction du taux de matière sèche de la paille et de la grille en place qui permet de définir la taille des particules. L'objectif est de disposer d'une paille dont le taux d'humidité ne dépasse pas les 10 %. La paille de colza peut également faire l'objet de broyage.

Pour le paillage ou l'alimentation

Cette farine de paille peut ensuite servir

au paillage des logettes pour vaches laitières ou poulaillers. Avec des grilles au diamètre élevé sur le broyeur, la paille sera principalement défibrée ; ce qui peut permettre, dans ce cas, de l'introduire dans l'alimentation des vaches laitières pour augmenter la fibrosité de la ration.

En paillage, on retiendra comme avantage principal de cette technique que le broyage, d'autant plus fin, accroît le pouvoir absorbant de la paille. Dans la pratique, les éleveurs qui utilisent cette technique de paillage pour les logettes, passent épancre le produit en petite quantité de 2 à 3 fois par jour. On estimera la quantité journalière à 200 grammes par logette et par jour.

Pour les aviculteurs qui utilisent ce mode de paillage, il ressort, selon les premières observations effectuées en Bretagne, une baisse de la fréquence des pododermites. L'utilisation de la farine de paille ne supprime pas le repaillage mais il intervient plus tard et la propreté de la litière et le confort des poulets s'en trouvent améliorés.

Ce produit, conditionné en big bag de tailles différentes, est déjà disponible sur le marché. Cette prestation peut vous permettre d'autoconsommer votre paille et de disposer d'un produit à fort pouvoir absorbant pour un coût maîtrisé.

Antoine Herman ■

☎ 02 31 68 65 71

a.herman@calvados.chambagri.fr



La farine peut être déposée en benne, pour être stockée ultérieurement.



◆ Nos formations

Zoom sur le sol en ce début d'année



La Chambre d'agriculture du Calvados a organisé, depuis le début de l'année, deux formations sur la thématique de la préservation du sol. Une dizaine de stagiaires étaient présente lors de la première journée sur **les outils de diagnostic d'un sol**.



Travail en salle le matin

La matinée, les rôles des différents organismes du sol tels que les vers de terre, mycorhizes et bactéries ont été exposés. Nous avons également abordé les pratiques agricoles favorables à leur population et leur activité. L'après-midi, l'interprétation de profils de sol nous a permis d'évaluer la fertilité du sol dans des parcelles de Guylain Lefrançois à Moulines, en agriculture de conservation depuis plusieurs années.

La seconde formation était centrée sur la pratique du **semis direct sous couvert**. Nous avons détaillé les leviers importants, à mettre en œuvre, à



Les couverts, un pilier indispensable dans le passage en semis direct sous couvert

l'échelle du système d'exploitation, pour réaliser cette technique. L'après-midi, nous avons visité l'exploitation d'Antoine Dupont, à Epinay sur Odon, membre du groupe Agriculture SOL vivant, qui est en semis direct depuis 2 ans.

Nous avons observé des parcelles de blé semées sous couverts de trèfle ou luzerne, ainsi qu'une parcelle de colza semée avec de la féverole et du trèfle.

D'autres formations sur le sol et l'agriculture de conservation sont prévues prochainement, notamment sur le thème de la **transition vers le semis direct**. Elle a pour objectif d'appréhender l'évolution du système



Parcelle d'Antoine Dupont, blé semé sous couvert de trèfle

d'exploitation pour le passage en semis direct, avec une visite d'exploitation en semis direct l'après-midi. Date : 1^{er} juin.

D'autres formations auront lieu à l'automne, n'hésitez à nous faire part de votre intérêt !

Charlotte Gardon ■

☎ 02 31 53 55 06

c.gardon@calvados.chambagri.fr

◆ St Gatien des Bois

Reconquérir des espaces agricoles délaissés



D'un côté, des terres agricoles non exploitées - et non entretenues souvent ; de l'autre, des agriculteurs en recherche de terrains d'élevage ou de culture... Les friches agricoles existent dans de nombreuses communes du Pays d'Auge. L'équipe municipale de St Gatien des Bois, a pris le problème à bras le corps.

Nous sommes allés à la rencontre de son maire, M. LANGLOIS, maire depuis 2009.

En 2011, un haras de 32 ha avec 60 boxes, 3 logements et un hangar de stockage est acquis par un investisseur étranger. Ensuite plus rien, jamais aucun cheval ne sera accueilli sur le site, jamais l'herbe ne sera récoltée. Les taxes d'habitation et les taxes foncières ne seront jamais réglées.

M.LANGLOIS se tourne alors vers le service juridique de la préfecture pour connaître la procédure à mettre en œuvre : depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître. Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit **inconnu**, soit **disparu**, soit **décédé**. Dès lors, deux situations sont à distinguer :

1. Les immeubles vacants sans maître qui font partie d'une **succession** ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun héritier ne s'est présenté : dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune, de droit. Si la commune renonce à ce droit, la propriété du bien est transférée à l'Etat ;

2. Les immeubles vacants sans maître qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, ce qui était le cas à St Gatien. Dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune selon une procédure spécifique.

Le maire a donc pris un premier arrêté

...dès qu'il a constaté que les conditions étaient réunies. Ensuite, a eu lieu une délibération du conseil municipal (avant l'écoulement d'un délai de six mois depuis le premier arrêté) ; enfin, un second arrêté a constaté l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune. Toutefois, il est nécessaire que l'ensemble des mesures de publicité (et notamment la notification de l'arrêté au propriétaire) ait été accompli pour que le délai de recours commence à courir.

La commune n'a pas vocation à exploiter les terres agricoles. Après avoir fait estimer le bien par les domaines, le conseil municipal s'est mobilisé pour valoriser le site. Son souhait était d'encourager l'arrivée d'un jeune éleveur avec une famille. La SAFER est allée dans le même sens.

Saluons cette initiative qui permet aujourd'hui l'exploitation du haras par un jeune. Son activité génère 14 emplois salariés.

Béatrice Rodts ■

☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr





Conduite du troupeau

Pilot'Elevage succède à SYNel

L'application SYNel fait peau neuve, en 2018 avec Pilot'Elevage. Pour mieux répondre à vos attentes d'éleveurs et vous proposer une solution complète pour la conduite de votre troupeau, l'identification, la reproduction, la santé, le contrôle de performance...

Éleveur, Pilot'Elevage vous apporte simplicité, efficacité et mobilité. Vous pourrez ainsi consulter vos données d'élevage, faire vos notifications depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Des outils simples et rapides vous permettent un gain de temps maximum.

L'application Pilot'Elevage, c'est le couteau suisse

Le portail Pilot'Elevage couvre toutes les fonctionnalités actuellement disponible dans SYNel.

Vous bénéficiez ainsi de services déjà éprouvés :

- alertes pour intervenir sur le troupeau au bon moment,
- consultation des données de tous les animaux. La synthèse du dossier des animaux est accessible même hors connexion.
- saisie de tous les événements sanitaires et de reproduction, possible en tout lieu, couvert ou non par le réseau.
- notifications de tous vos mouvements de bovins y compris les IPE et les commandes de rebouclage,
- consultation du dernier contrôle de performance.



Les points forts de Pilot'Elevage

1. facile d'utilisation
2. consultation et enregistrement même sans réseau
3. saisie simple et rapide
4. données sécurisées
5. pas de manipulation pour transférer les données
6. utilisable sur plusieurs Smartphones pour un même élevage
7. Accès, pour les éleveurs bovins lait, aux fonctionnalités de Mil'Klic (accès données contrôle laitier)

Modalités d'abonnement et tarification

Pour poursuivre le service assuré par SYNel, inscrivez-vous sur le site www.pilotelevage.fr

Tarifs uniques selon la formule choisie :



- Pilot'Elevage Essentiel :

Enregistrements zootechniques (IPG, reproduction et sanitaire), consultation du dossier animal

6 € HT par mois



- Pilot'Elevage Performance :

Enregistrements zootechniques (IPG, reproduction et sanitaire), consultation du dossier animal, accès aux alertes de pilotage repro, santé, lait et viande, actualisées en temps réel, consultation des tableaux de bord et bilans

15 € HT par mois

En 2018, la facturation ne commence qu'au 1er juin 2018. NB : Le service Synel cessera de fonctionner au 31 mai 2018.

VOTRE CONTACT PILOT'ELEVAGE :

AICC : 02 31 46 84 40

ou

accueil@aicc-identification.com

Littoral Normand Conseil Elevage :
02 31 46 84 00



L'INDEPENDANCE

Nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Michel Legrand

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf

mention contraire. Imprimerie Anquetil.